

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

## Intitutions scientifiques

Sur proposition de M. Didier Reynders, Minsitre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant agréation des institutions scientifiques visées par l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Minsitre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant agréation des institutions scientifiques visées par l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Ce projet étend la liste des établissements scientifiques qui peuvent bénéficier de l'exonération partielle du précompte professionnel, pour le personnel scientifique qu'ils emploient, aux quatre établissements suivants :- le Centre de Recherches Métallurgiques,- l'Institut de Recherche des Revêtements, Peintures et Encres,- l'Institut belge de la Soudure,- Meurice R&D.Le SPP Politique scientifique et le SPF Finances formaliseront ensemble les critères qui permettront à l'avenir d'actualiser la liste des établissements scientifiques, sur la base de l'Inventaire du Potentiel scientifique. La liste sera soumise à l'avis des Communautés et des Régions.(\*) du 4 mai 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>